



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE

Le vendredi dix-sept septembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Heuilley-le-Grand s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur GERARD Michel, Maire, et après convocation légale adressée le treize septembre deux mil vingt et un.

Présents : COTHENET Maxime, DOUCHE Amélie, GENOT Stéphane, GERARD Michel, GODON Jérôme, HENRIOT Didier, JANNEL Benjamin, LEVÊQUE Ludovic, RENARD Françoise.

Absent(s) :

Excusé(s) : BEA Thierry, DARNAC Yoan

Procurations de :

Secrétaire de séance : DOUCHE Amélie

Ordre du jour :

Délibérations :

- Logement 5 : préavis locataire sortant
- Logement 4 : remboursement de gaz par le locataire entrant
- Budget eau : admission en non-valeur
- Opération de l'aménagement de l'étang dit du Vail : demande de subventions
- Instauration d'une prime à l'accession de propriété

Questions diverses

- Travaux bâtiment presbytère
- Devis Raclot électricité mairie/école
- Devis Signature panneaux de rue

Lecture et approbation du dernier conseil municipal en date du 19 juin

2021-23 Logement 5 : préavis locataire sortant

Le maire informe l'assemblée que monsieur TOURNEMEULE Mickaël, locataire du logement communal n°5 sis 8 rue de la Mairie demande à résilier le contrat de location par courrier en date du 28 août 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de rembourser** le dépôt de garantie d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze euros à monsieur TOURNEMEULE Mickaël au vu de l'état des lieux et à condition que le locataire se soit acquitté de tous les frais locatifs et produits communaux ;
- **qu'en cas d'état des lieux non conforme à celui d'entrée**, le remboursement du dépôt sera amputé des sommes correspondant aux éventuelles réparations, aux retards de loyers et aux charges complémentaires ;
- **d'autoriser le maire** en cas de réparations dépassant le montant du dépôt de garantie, à facturer le surplus au locataire ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le nouveau bail de location à intervenir, en application de la délégation consentie par le conseil par délibération en date du 23 mai 2020 ;
- **de fixer le montant du loyer** à la somme de **quatre cent quatre-vingt-quinze euros** avec un dépôt de garantie d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze euros correspondant à un mois de loyer ;
- **de demander** un remboursement des charges dont la liste est prévue dans le décret du Conseil d'Etat (contrat de maintenance de la chaudière, taxe des ordures ménagères, assainissement non collectif, électricité pour les parties communes...) : ce remboursement sera réglé par des avances mensuelles d'un montant de **trente-six euros**. Un état des charges sera établi en fin d'année ;
- **d'autoriser** le maire à signer tous documents utiles à cette affaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021-24 Logement 4 : remboursement de gaz par le locataire entrant

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement n° 4 a été reloué le 1^{er} juillet 2021 à Madame HEINIMANN Corinne.

Un relevé a été effectué par Antargaz afin de définir précisément le fluide disponible dans la cuve au 1^{er} juillet ; le montant s'élève à la somme de 540 €. Il est précisé que c'est la commune qui s'est acquittée de cette somme.

Il convient donc de se faire rembourser par la locataire entrante cette somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de se faire rembourser la somme de 540 € TTC par madame HEINIMANN Corinne ;
- **dit** que cette dette sera remboursée en 5 échéances et sera recouvrée à partir du loyer d'octobre 2021 ;
- **fixe** à 108 € chacune des 5 échéances ;
- **autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants et à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021-25 Budget eau : admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier de Chalindrey informe la commune que des créances sont irrécouvrables.

Aussi, il sollicite l'admission en non-valeur de titres datant de 2017 pour un montant de 80;50 € se décomposant comme suit :

2017 : 80,50 €, liste n°4959250332

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **admet** en non-valeur la somme de 80,50 € ;
- **autorise** le Maire à émettre le mandat correspondant ;
- **précise** que les crédits seront ouverts à l'article 6541 du budget annexe eau.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021-26 Aménagement et sécurisation de l'étang dit du Vail : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget 2021, une enveloppe a été attribuée pour l'aménagement de l'étang.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Haute-Marne s'est rendu sur site le 25 juin et a remis à la commune un dossier de recommandations portant sur l'aménagement de ce plan d'eau et la mise en sécurité de celui-ci.

Cette opération a pour but de faire de ce lieu un espace de rassemblement et de convivialité pour les habitants avec une zone de pique-nique.

Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises et cette opération s'élèverait à la somme prévisionnelle de 28 962,74 € HT détaillée comme ci-dessous :

Libellé	Montant HT
Aménagement du site : curage des roseaux, herbiers et vase, enrochement calcaire des berges, apport végétal sur la partie en herbe et clôture du site	25 858,00
Création d'une haie fleurie et sauvage et création d'un verger	1 873,64
Fourniture de 2 tables pique-nique en pin	870,00
Fourniture d'un coffre pour bouée de sauvetage	224,00
Fourniture d'une bouée	69,00
Fourniture d'un panneau PVC risque arc électrique	41,10
Fourniture d'un panneau « enfants sous la responsabilité de leurs parents »	27,00
Total prévisionnel de l'opération	28 962,74

Cette opération pourrait être financée par la Région au titre de la relance rurale en matière d'aménagement d'espaces publics et par le Département au titre du Fonds d'Aménagement Local.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT		28 962,74 €
Région	50%	14 481,37 €
Département	20%	5 792,55€
Autofinancement	30%	8 688,82 €
Total	100%	28 962,74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'opération d'aménagement de l'étang ;
- **approuve** le plan de financement comme ci-dessus exposé ;
- **autorise** le Maire à solliciter auprès de la Région et du Département les subventions ;
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

Questions diverses :

- **Travaux presbytère** : le CAUE s'est rendu sur site pour évaluer les travaux à effectuer sur le bâtiment communal dit « presbytère », un compte rendu sera adressé à la commune.
- **Mise aux normes électricité** : acceptation d'un devis d'un montant de 2 093,06 € TTC pour la mise aux normes de l'électricité du bâtiment communal « mairie-école ».
- Présentation d'un devis concernant **l'acquisition de plaques de rue** de la société SIGNATURE : une rencontre avec la société sera programmée afin de constater la qualité des plaques proposées.
- **Enquête publique zonage assainissement** : il est procédé à l'enquête publique sur le projet des zonages d'assainissement sur le secteur de 24 communes de la CCSF dont HEUILLEY-LE-GRAND. Cette enquête a lieu du 15 septembre 2021 au 24 octobre 2021 pendant 40 jours consécutifs. Un dossier d'enquête est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie pendant la durée de l'enquête. Monsieur RORET Bernard a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Il tiendra des permanences, les jours, horaires et lieux sont affichés à la mairie.